

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt et un
en exercice : 15 le vingt-neuf mars à dix-neuf heures
présents : 13 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
votants : 14 s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Mégrit en raison de la crise
sanitaire, sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021

Date d'affichage : Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe,
PERTUISEL Stéphane, MORIN Séverine, HENRY Anne-Christine,
GABORIEAU Cédric, MORDEL Michel, CLEMENT Christelle, LEMETAYER
Dominique, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean, LEMARCHAND Christophe.
8 avril 2021 Absents excusés : GUICHARD Fabienne (procuration à HAQUIN Mickaël),
TOSTIVINT Sébastien
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

Approbation du compte rendu du 1^{er} mars 2021

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} mars 2021 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

N° 03/2021/02/01 : Présentation du service Départemental d'Incendie et de Secours

Madame le Maire informe l'assemblée que cette présentation est reportée à une date ultérieure.

N° 03/2021/02/02 : Vote des taux d'imposition (taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti)

Monsieur Mickaël HAQUIN, Adjoint en charge des finances informe l'assemblée qu'à compter de 2021, les communes ne perçoivent plus les produits de taxe d'habitation sur les résidences principales mais seulement sur les résidences secondaires et les logements vacants. La suppression de ce produit fiscal est « compensée » par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur la commune.

Il précise que la compensation n'est pas entière pour la commune de Mégrit à cause d'un mécanisme mis en place lors du pacte fiscal et financier solidaire entre Dinan Agglomération et les communes qui composent l'EPCI, mais qu'une demande va être faite à Dinan Agglomération pour corriger cet état de fait. A partir de cette année, le conseil municipal doit voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal au taux communal auquel on ajoute le taux départemental (12,77 + 19,53 = 32.30 % pour 2020). Au vu des investissements prévus au cours du mandat et considérant que les taux n'ont pas augmenté depuis plusieurs années, Monsieur Mickaël HAQUIN propose une augmentation des taux des taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) de 3%. Cette augmentation correspond à une augmentation moyenne de 10 € sur le bâti pour chaque contribuable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre, d'augmenter les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties de 3 %. Les taux d'imposition seront les suivants pour 2021 :

Taxe foncière bâti :	33.27 %	(32.30 % en 2020)
Taxe foncière non bâti :	51.05 %	(49.56 % en 2020)

N° 03/2021/02/03 : Vote du budget primitif 2021 (budget général et budgets annexes)

Des documents permettant l'analyse et la compréhension des prévisions budgétaires, en fonctionnement et en investissement, pour le budget général de la commune et pour les budgets annexes sont remis aux membres du Conseil Municipal. Ces propositions de budgets tiennent compte du débat

d'orientations budgétaires du 1^{er} mars 2021.

Après en avoir délibéré, le budget primitif est accepté à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Budget général de la commune

Section de fonctionnement

Recettes : 1 487 303.48 €
Dépenses : 1 487 303.48 €

Section d'investissement

Recettes : 1 330 031.90 €
Dépenses : 1 330 031.90 €

Budget Epicerie

Section de fonctionnement

Dépenses : 4 092.47€
Recettes : 4 092.47 €

Section d'investissement

Recettes : 11 632.90 €
Dépenses : 11 632.90 €

Budget local commercial (crêperie)

Section de fonctionnement

Recettes : 8 767.58 €
Dépenses : 8 767.58 €

Section d'investissement

Recettes : 35 567.44 €
Dépenses : 35 567.44 €

Budget Domaine des Clos

Section de fonctionnement

Recettes : 182 025.32 €
Dépenses : 182 025.32 €

Section d'investissement

Recettes : 267 239.14 €
Dépenses : 267 239.14 €

L'assemblée émet un avis favorable à l'exonération du loyer commercial de la crêperie pendant la durée de fermeture administrative obligatoire liée à la crise sanitaire.

N° 03/2021/02/04 : Indemnités des élus

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier les indemnités des élus de la façon suivante à compter du 1^{er} avril 2021. Elle précise que l'enveloppe globale est identique à l'enveloppe globale existante.

	Brut	net	%
Maire	1 498.05	1 295.82	53.20
1er Adjoint	658.92	569.98	23.40
2ème Adjoint	416.16	360.00	14.78
3ème adjoint	242.75	209.98	8.62
Enveloppe	2 815.90	2 435.78	100.00

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable à cette proposition

N° 03/2021/02/05 : Personnel : participation aux dépenses de mutuelle complémentaire santé

Madame le Maire informe l'assemblée que le personnel communal sollicite le Conseil Municipal pour le versement par l'employeur d'une participation aux dépenses de complémentaire santé.

Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable au versement, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'une participation de 15 € / mois à tous les agents contractuels ou fonctionnaires qui ont souscrit un contrat d'assurance complémentaire santé dans le cadre d'une procédure spécifique dite de « labellisation ».

N° 03/2021/02/06 : Demande d'achat de la parcelle n° C 1637

- L'animation d'actions auprès d'élus
- La valorisation des certificats d'économie d'Énergie
- L'évaluation du gain environnemental et énergétique des projets de rénovation pour les demandes de subventions

Elle précise qu'elle a fait appel à ce service en début d'année pour l'étude de rénovation énergétique en cours actuellement au niveau de la commune.

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- Emet un avis favorable au renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans renouvelable ensuite tacitement par période d'1 année sans excéder 6 ans.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion.

N° 03/2021/02/09 : Repas à offrir aux personnes de 67 ans et plus

Madame le Maire informe l'assemblée que le CCAS réuni le 13 mars 2021 a proposé de distribuer le 8 mai, un repas aux personnes de 67 ans et plus.

Cette opération a pour objet de marquer une attention aux aînés de la commune puisque le traditionnel repas de convivialité servi à la salle polyvalente ne peut pas avoir lieu en raison de l'épidémie de Covid – 19.

Au vu de la situation sanitaire (épidémie en forte augmentation ces jours derniers), le Conseil Municipal décide d'attendre l'allocution du Président de la République prévue cette semaine, pour connaître les nouvelles mesures restrictives.

Un mail sera adressé à chacun des membres samedi 3 avril afin de connaître leur avis sur le maintien ou le report du repas à emporter. Le choix de reporter ou non la distribution des repas dépendra des réponses à ce sondage.

N° 03/2021/02/10 : Questions diverses

- **Demande des consorts BUARD Maryse et Patrick dans le cadre de la vente des parcelles C 1732 et 1904 :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle est saisie d'une demande des consorts BUARD pour avoir un accès à la voie publique à partir des parcelles C 1903 et des parcelles C 1904 et 1732.

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- Emet un avis favorable à la création d'un droit de passage de 4 mètres sur la parcelle C 1786 (dans la zone matérialisée en jaune fluo) afin de desservir la parcelle cadastrée section C n° 1903.
- Emet un avis favorable à la création d'un droit de passage de 5 mètres pour les futurs acquéreurs des parcelles cadastrées section C n° 1904 et 1732 (dans la zone matérialisée en orange fluo).
- Précise que les stationnements de véhicules seront interdits sur ces droits de passage.
- Dit que les acquéreurs des parcelles 1904 et 1732 devront intégrer 2 stationnements accessibles (non clôturés) à l'intérieur de leur propriété.
- Dit qu'il n'y aura pas d'aménagement à charge communale



Madame le Maire est autorisée à signer les pièces nécessaires à la création de ces servitudes.

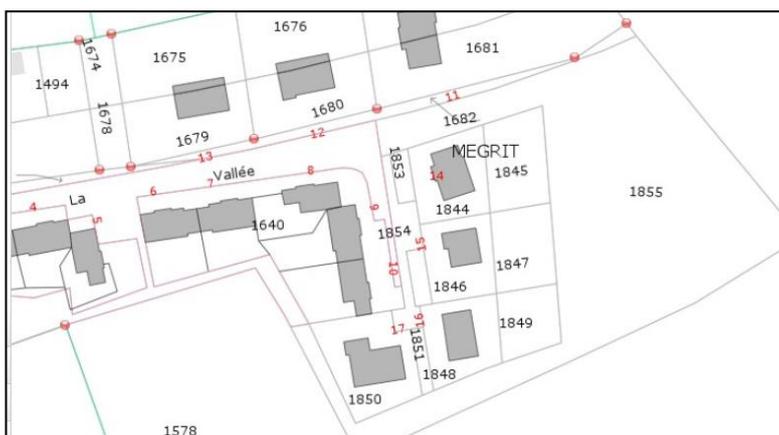
- **Demande d'achat d'une partie de la parcelle C 1855**

Madame le Maire informe l'assemblée que M. et Mme GUERRAZZI, propriétaires des parcelles C 1844 et 1845 souhaitent acheter une partie de la parcelle C 1855 (fluo jaune) pour y faire du potager et un verger. Les propriétaires des parcelles C 1847 et 1849 ne sont pas intéressés par l'achat d'une bande de terre dans la continuité.

Ce terrain est situé en zone A (agricole) du PLUI.

L'assemblée invitée à se prononcer émet un accord de principe sur cette demande et invite

la commission des travaux à se rendre sur place pour proposer à l'assemblée la surface et un prix de vente.



- **Site internet de la commune**

Madame le Maire informe l'assemblée que le site internet de la commune créé en 2005 est obsolète et ne fonctionne plus. La commune est en phase d'étude pour la création d'un nouveau site.

- **Consommations d'électricité à l'école**

Pour faire suite aux échanges relatifs aux consommations d'énergie lors de la dernière réunion de Conseil municipal, les données relatives à la consommation d'électricité à l'école depuis 2017 sont transmises à l'assemblée. On peut noter que malgré les travaux d'isolation réalisés fin 2019, les consommations d'électricité ne baissent pas. Le protocole sanitaire mis en place durant la crise sanitaire (ouverture régulière des fenêtres pour aérer le bâtiment) en est sans doute la cause au moins en partie.

Sommaire des délibérations

N° 03/2021/02/01 : Présentation du service Départemental d'Incendie et de Secours

N° 03/2021/02/02 : Vote des taux d'imposition (taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti)

N° 03/2021/02/03 : Vote du budget primitif 2021 (budget général et budgets annexes)

N° 03/2021/02/04 : Indemnités des élus

N° 03/2021/02/05 : Personnel : participation aux dépenses de mutuelle complémentaire santé

N° 03/2021/02/06 : Demande d'achat de la parcelle n° C 1637

N° 03/2021/02/07 : Convention de prestation de service avec Dinan Agglomération pour la lutte contre les frelons asiatiques

N° 03/2021/02/08 : Renouvellement de l'adhésion au service de conseil en énergie partagée

N° 03/2021/02/09 : Repas à offrir aux personnes de 67 ans et plus

N° 03/2021/02/10 : Questions diverses

Signatures

Signatures

DESPRES Marie-Jeanne	HAQUIN Mickaël	CLEMENT Philippe	GUICHARD Fabienne (procuration à HAQUIN Mickaël)	PERTUISEL Stéphane
MORIN Séverine	HENRY Anne-Christine	GABORIEAU Cédric	MORDEL Michel	CLEMENT Christelle
LEMETAYER Dominique	AUCLAIR Thierry	GIBLAINE Jean	TOSTIVINT Sébastien (absent excusé)	LEMARCHAND Christophe